



**CGT DOUANES-
IMPOTS-TRESOR**



Toutes les raisons d'exiger le retrait du plan gouvernemental sur les retraites !

Car ce projet de loi prévoit :

- le report de l'âge légal de départ en retraite **de 60 ans à 62 ans**. Impossible de partir en retraite avant 62 ans : il s'agit d'une régression sociale inacceptable d'autant qu'en 2018 un nouveau report est envisagé car désormais la moitié de tout gain d'espérance de vie devra être consacré au travail ;
- **l'allongement de la durée** de cotisation à **41,5** annuités en 2020 pour une pension à taux plein contre 40,5 annuités aujourd'hui ;
- le report en parallèle à **67 ans** de l'âge d'annulation de la décote (contre 65 ans aujourd'hui) : deux ans de travail en plus avant d'échapper à la redoutable décote instituée par M.FILLON en 2003, instituant une véritable double peine (jusqu'à -25% de pension). Les carrières incomplètes, dont sont victimes les salariés précarisés et plus particulièrement les femmes seront lourdement pénalisées ;
- un dispositif concernant la pénibilité qui ne maintient la retraite à 60 ans que pour les cas d'incapacité physique supérieure ou égale à 10% après avis d'une commission (c'est l'individualisation contre les droits collectifs qui nous protègent tous).

POURTANT DE L'ARGENT IL Y EN A : QU'ILS NOUS LE RENDENT !

Les patrons et les gouvernements à leurs ordres ne paient pas ce qu'ils nous doivent depuis 1991 (premières exonérations et début de la fiscalisation des ressources à la place, par la création de la CSG de Michel Rocard au taux de 2,4% pour commencer... le début de la fin !). **En effet rappelons que la retraite est une des 4 branches de la Sécurité Sociale fondée en 1945 sur la base de notre salaire différé et socialisé. Quant aux fonctionnaires, leurs pensions sont inscrites dans le grand livre de la dette publique depuis 1817, faisant partie intégrante de leur statut.**

Depuis 1980, la part patronale des cotisations sociales a baissé de 4 points (passant de 34% à 30%) soit 17 milliards annuel de manque à gagner pour la sécurité sociale. Que la cotisation patronale soient relevée dans cette proportion et il n'y a plus de déficit dans les caisses de retraite du privé. Rappelons aussi que les stocks options, l'intéressement, la participation échappent aux cotisations sociales alors que ces revenus sont des formes salariales de rémunérations.

Entre 1981 et les années 2000, la part des salaires dans la valeur ajoutée a reculé de 10 points, la part du capital a augmenté d'autant, alimentant les marchés financiers et la spéculation. 100 milliards par an volés au monde du travail.

AUCUNE REFORME N'EST DONC NECESSAIRE

- **Maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans !**
- **Non à l'allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 !**
- **Arrêt de toutes exonérations de cotisations patronales et retour au taux de 34% : qu'ils paient ce qu'ils nous doivent !**
- **Défense et amélioration du code des pensions, maintien du calcul sur les 6 derniers mois, des avantages familiaux, du minimum fonction publique, suppression de la décote !**
- **ABROGATION DES LOIS BALLADUR ET FILLON DE 1993 ET 2003 !**
- **RETRAIT DU PROJET GOUVERNEMENTAL SUR LES RETRAITES !**